

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1716

13 juin 2016

SOMMAIRE

2M S.à r.l.	82338	D-R Luxembourg International S.à r.l.	82349
A.03 Dataglobal	82346	DWV Lux PS Mezz S.à r.l.	82357
Azelis Holding S.A.	82365	ECommerce Holding I S.à r.l.	82342
Belenos S.A.	82354	Efficiency Consult	82342
Borny Partners 99 SC	82355	Engineering Luxembourg S.à r.l.	82339
BPA International S.C.A., SICAV-FIS	82354	Fortress Trade S.à r.l.	82344
BTC Investments 2014 S.à r.l.	82354	Goldcorp	82346
Camca Lux Finance Management Company	82352	Groupe «Lucus»	82346
Capital Financial Holdings Luxembourg SA	82352	Immo Germany Nord 1 S.à r.l.	82347
Centre-Fermeture-Bâtiment	82352	Imove S.A.	82368
CF Lambert S.à r.l.	82347	Lux & Lux S.A.	82368
CF Lamberty Property Holdings S.à r.l.	82347	Merak S.A.	82367
CF Stefano Property Holdings S.à r.l.	82348	OCM Tuna Top Holdings S.à r.l.	82368
CF Stefano S.à r.l.	82348	Protelindo Luxembourg S.à r.l.	82368
Cheetah Resources	82353	Smico S.C.A.	82322
City Healthcare S.à r.l.	82354	Softhale S.à r.l.	82322
Climatherme S.A.	82348	SOLUDEF, Société luxembourgeoise de déve- loppement foncier	82323
Cotech International S.A.	82348	Sovim S.A.	82322
CVE Luxembourg S.à r.l.	82352	Sunpharma Europe	82322
Daenerys	82342	Ureit S.à r.l.	82327
Data Center Services S.à r.l.	82350	Vita Holding S.à r.l.	82337
Degroof Petercam Asset Services S.A.	82351	Vita Holding S.à r.l.	82327
D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l.	82349	Vorotan Holding	82338
		Yidan S.C.A.	82338

Sovim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.431.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 avril 2016 que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Madame Sabrina COLANTONIO, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Julien VAILLE, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes a également été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015:

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 42230.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Pour SOVIM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016088668/22.

(160056534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Sunpharma Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.410,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.036.

—
Der Name des Gesellschafter, PHOENIX Slovakia Invest, a.s., ist vom 23. März 2016 abgeändert in BENU Slovensko a.s.

Luxemburg, den 5. April 2016.

Référence de publication: 2016088675/11.

(160056863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Smico S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 204.540.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088660/10.

(160056639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Softthale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.897.

—
Die Koordinierten Statuten vom 09. März 2016 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, der 05. April 2016.

Référence de publication: 2016088664/11.

(160056483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

SOLUDEF, Société luxembourgeoise de développement foncier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.783.

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

1. Monsieur Philippe GRUNEISEN, directeur de sociétés, né le 21 juillet 1961 à Thionville (France), demeurant à F-57100 Thionville, 9, boulevard Charlemagne,

Le comparant, est ici représentée par Monsieur Damien BARBOSA, employé, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée en date du 15 mars 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne variatur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que le comparant, dûment représenté, est le seul et unique associé de la Société à responsabilité limitée «SOLUDEF Société luxembourgeoise de développement foncier S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.783, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.578, page 75.740, du 3 août 2010.

II. Que le capital social est fixé à sept cent mille (700.000.-EUR) euros représenté par sept mille (7.000) parts sociales de cent (100.-EUR) euros chacune

III. Ceci exposé, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a déclaré se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour:

IV. L'ordre du jour est le suivant:

1. Diminution du capital social de la société d'un montant de cinq cent mille euros (500.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel sept cent mille euros (700 000.-EUR) à deux cent mille euros (200 000.-EUR) par suppression de cinq mille (5.000) parts sociales, portant le nombre de parts sociales de sept mille (7.000) à deux mille (2.000)

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:«Le capital social souscrit est fixé à la somme de deux cent mille euros (200.000.- EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.»

3. Transfert du siège social du L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe au L-3441 Dudelange, 17, avenue de la grande duchesse Charlotte

4. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Dudelange. Il pourra être transféré par simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège. La gérance pourra établir des sièges administratifs dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger»

5. Transformation en Société de Gestion de Patrimoine Familial

6. Refonte des statuts

V. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de diminuer le capital social de la société d'un montant de cinq cent mille euros (500.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel sept cent mille euros (700 000.-EUR) à deux cent mille euros (200 000.-EUR) par suppression de cinq mille (5.000) parts sociales, portant le nombre de parts sociales de sept mille (7.000) à deux mille (2.000)

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de deux cent mille euros (200.000.- EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, à L-3441 Dudelange, 17, avenue de la Grande Duchesse Charlotte.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Dudelange. Il pourra être transféré par simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège. La gérance pourra établir des sièges administratifs dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de transformer la société luxembourgeoise de développement foncier en une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial, sans qu'une nouvelle société soit constituée, la société anonyme continuera à exister et continuera ses activités sous la nouvelle dénomination «SOLUDEF, SPF».

Sixième résolution

L'associé unique décide la refonte des statuts, lesquels auront la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SOLUDEF, SPF».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Dudelange. Il pourra être transféré par simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège. La gérance pourra établir des sièges administratifs dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007, précitée.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement conformément à la loi.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de deux cent mille euros (200.000.- EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi SPF:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Art. 6. Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices et dans l'actif social.

Titre III. - Cession de parts - Droit de préemption

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trois mois à partir de la date de refus de cession à un non-associé.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. La non-exécution du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle, soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé, conformément à l'Article 1 690 (nouveau) du Code Civil.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés.

Les cessions de parts à des non-associés en cas de décès, d'interdiction, de déconfiture ou de faillite de l'un des associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social appartenant aux survivants respectivement aux autres associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément, les associés restants possèdent un droit de préemption exercé suivant les termes de l'article sept ci-dessus.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts, aux règlements internes de la société et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre IV. - Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et révocables par elle ad nutum.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La gérance déterminera toute structure de gestion et toutes délégations de signature ou pouvoirs spéciaux.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V. - Surveillance

Art. 13. La surveillance et le contrôle des opérations sociales peuvent être confiés à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe la durée de leur mandat et leur rémunération.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents de la société.

Titre VI. - Assemblée d'associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toutes les décisions collectives, autres que celles qui ont pour objet une modification des statuts, peuvent être prises par consultation écrite des associés.

Art. 15. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié du capital social, et aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle est adoptée par des associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié dudit capital.

Si, pour une première convocation, l'assemblée ne réunit pas un nombre de parts sociales représentant plus de la moitié du capital, les associés sont convoqués de nouveau, par lettre recommandée, à huit jours d'intervalle à une seconde assemblée, qui est régulièrement constituée et délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Les décisions y sont prises à la majorité des votes émis.

Il ne peut être mis en délibération, à une seconde assemblée, que les propositions portées à l'ordre du jour de la première.

Titre VII. - Exercice social - Inventaire - Répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent, conformément aux dispositions légales, un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi que les comptes annuels de la société.

Art. 19. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels. Il peut prendre copie des comptes annuels, à l'exception de l'inventaire.

Art. 20. Les produits de la société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée des associés.

Le ou les gérants peuvent verser des acomptes sur dividendes.

Titre VIII. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur, associé ou non, qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés. Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre IX. - Société unipersonnelle

Art. 22. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre X. - Divers

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts ou dans les règlements internes de la société, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Art. 24. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société, seront soumises obligatoirement à un arbitre ou à plusieurs arbitres, chaque partie ayant un intérêt distinct choisissant un arbitre.

Si le nombre des arbitres ainsi choisis est pair, et en cas de désaccord, les arbitres désigneront, d'un commun accord, un arbitre supplémentaire et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours. A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre dans le mois suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.»

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: D. BARBOSA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1^{er} avril 2016. Relation: 2LAC/2016/7096. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088666/208.

(160056567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Ureit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.387.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 mars 2016

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le nombre de gérants de la Société a diminué de cinq à quatre.
2. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 15 Mars 2016.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Joanne Fitzgerald - gérante
- Alexis Gisselbrecht - gérant
- Audrey Lewis - gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 Mars 2016.

Pour UREIT S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2016088711/24.

(160056362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Vita Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.161.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the shareholders of Vita Holding S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 189161 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of the officiating notary, on July 17, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2773 page 133081, dated October 7, 2014.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed received by the officiating notary on September 30, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3322 page 159410, dated December 11, 2015.

Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in Luxembourg, took the chair and declared that a quorum was present (the "Chairman").

The Chairman appointed Me Fleur MARCHAL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the "Secretary").

The meeting elected Mr. Haoyang YAN, jurist, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the General Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituted the bureau of the General Meeting (the "Bureau"). Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance sheet (the "Attendance Sheet").

The Attendance Sheet as well as the powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxies, the members of the Bureau and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I- According to the Attendance Sheet, all the shareholders representing the full amount of the share capital of eighteen million seventy-nine thousand, five hundred and eighty-three Euros and ninety-six cents (EUR 18,079,583.96) were present

or validly represented at the meeting. The General Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without a prior convening notice.

II- The agenda of the meeting was the following (the “Agenda”):

1) Conversion of thirty million, one hundred forty thousand, five hundred (30,140,500) alphabet shares held by Condor International Holding, L.P. in the share capital of the Company into thirty million, one hundred forty thousand, five hundred (30,140,500) ordinary shares;

2) Conversion of twenty thousand, one hundred forty (20,140) alphabet shares held by Condor Manco 1 S.à r.l. in the share capital of the Company into twenty thousand, one hundred forty (20,140) ordinary shares;

3) Conversion of thirty million, one hundred sixty thousand, six hundred (30,160,600) ordinary shares held by Condor Manco OB S.à r.l. in the share capital of the Company into thirty million, one hundred sixty thousand, six hundred (30,160,600) alphabet shares;

4) Conversion of thirty-eight million, two hundred fifty thousand, six hundred and sixty (38,250,660) class B preference shares held by Condor Manco OB S.à r.l. in the share capital of the Company into thirty-eight million, two hundred fifty thousand, six hundred and sixty (38,250,660) ordinary shares and decision on the distribution of proceeds;

5) Increase of the share capital of the Company by an amount of fourteen million, three hundred fifty thousand, one hundred sixty nine Euros and forty two cents (EUR 14,350,169.42) so as to bring it from its present amount of eighteen million, seventy nine thousand, five hundred and eighty-three Euros and ninety-six euro cents (EUR 18,079,583.96), to an amount of thirty two million, four hundred twenty nine thousand, seven hundred fifty three Euros and thirty eight cents (EUR 32,429,753.38);

6) Issuance of (i) one billion, three hundred forty five million, four hundred twenty-two thousand, eight hundred sixty five (1,345,422,865) ordinary shares, (ii) eight million, nine hundred fifty nine thousand, four hundred eleven (8,959,411) class A1 ordinary shares, (iii) eight million, nine hundred fifty nine thousand, four hundred eleven (8,959,411) class A2 ordinary shares, (iv) eight million, nine hundred fifty nine thousand, four hundred eleven (8,959,411) class A3 ordinary shares, (v) eight million, nine hundred fifty nine thousand, four hundred eleven (8,959,411) class A4 ordinary shares, (vi) eight million, nine hundred fifty nine thousand, four hundred eleven (8,959,411) class A5 ordinary shares, (vii) eight million, nine hundred fifty nine thousand, four hundred eleven (8,959,411) class A6 ordinary shares, (viii) eight million, nine hundred fifty nine thousand, four hundred eleven (8,959,411) class A7 ordinary shares, (ix) eight million, nine hundred fifty nine thousand, four hundred eleven (8,959,411) class A8 ordinary shares, (x) eight million, nine hundred fifty nine thousand, four hundred eleven (8,959,411) class A9 ordinary shares, (xi) eight million, nine hundred fifty nine thousand, three hundred seventy eight (8,959,378) class A10 ordinary shares;

7) In accordance with the requirements of the article 189 of the Luxembourg Company Law of August 10th, 1915, as amended, agreement to subscription to newly issued Shares of the Company by (i) Mr. Michael Duffy, (ii) Mr. Steven Crescenti and (iii) Condor Manco 3 S.à r.l.;

8) Amendment of the article 5.1 of the Company so as to reflect the resolutions made by the general meeting;

9) Granting of power to any manager of the Company to act alone in the name and on behalf of the Company in order to do everything necessary or incidental to the above resolutions, namely to create and/or amend the relevant shareholder’s register referring to the Shares issued and outstanding, representing the entire share capital of the Company;

10) Any other business.

III- Then, the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to convert thirty million one hundred forty thousand five hundred (30,140,500) alphabet shares held by Condor International Holding, L.P. a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as “CIH”) in the share capital of the Company into thirty million one hundred forty thousand five hundred (30,140,500) ordinary shares.

Second resolution

The General Meeting resolved to convert twenty thousand one hundred forty (20,140) alphabet shares held by Condor Manco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B200210 (hereafter referred to as “Condor Manco 1”) in the share capital of the Company into twenty thousand one hundred forty (20,140) ordinary shares.

Third resolution

The General Meeting resolved to convert thirty million one hundred sixty thousand six hundred (30,160,600) ordinary shares held by Condor Manco OB S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B200213 (hereafter referred to as “Condor Manco OB”) in

the share capital of the Company into thirty million one hundred sixty thousand six hundred (30,160,600) alphabet shares, i.e. three million sixteen thousand sixty (3,016,060) shares in each class of Alphabet Shares.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to convert thirty-eight million two hundred fifty thousand six hundred and sixty (38,250,660) class B preference shares held by Condor Manco OB, into thirty-eight million two hundred fifty thousand six hundred and sixty (38,250,660) ordinary shares (the “OB Conversion”).

Having due regard to the articles of association of the Company, the General Meeting resolved that beside the consideration given by the Company as reflected in the OB Conversion the remaining proceeds resulting from the OB Conversion which are to be paid to Condor Manco OB are in the aggregate amount of two thousand six hundred eighty-nine Euros and nineteen cents (EUR 2,689.19) and may as of now be distributed by the Company to Condor Manco OB.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million three hundred fifty thousand one hundred sixty-nine Euros and forty-two cents (EUR 14,350,169.42) so as to bring it from its present amount of eighteen million, seventy-nine thousand, five hundred and eighty-three Euros and ninety-six cents (EUR 18,079,583.96), represented by (i) one billion, five hundred thirty-eight million two hundred fifty thousand seven hundred (1,538,250,700) ordinary shares, (ii) ten million (10,000,000) class A1 ordinary shares, (iii) ten million (10,000,000) class A2 ordinary shares, (iv) ten million (10,000,000) class A3 ordinary shares, (v) ten million (10,000,000) class A4 ordinary shares, (vi) ten million (10,000,000) class A5 ordinary shares, (vii) ten million (10,000,000) class A6 ordinary shares, (viii) ten million (10,000,000) class A7 ordinary shares, (ix) ten million (10,000,000) class A8 ordinary shares, (x) ten million (10,000,000) class A9 ordinary shares, (xi) ten million (10,000,000) class A10 ordinary shares and (xii) one hundred sixty-nine million, seven hundred seven thousand, six hundred ninety-six (169,707,696) class B preference shares, having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-two million four hundred twenty-nine thousand seven hundred fifty-three Euros and thirty-eight cents (EUR 32,429,753.38) represented by (i) two billion eight hundred eighty-three million six hundred seventy-three thousand five hundred sixty-five (2,883,673,565) ordinary shares, (ii) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A1 ordinary shares, (iii) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A2 ordinary shares, (iv) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A3 ordinary shares, (v) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A4 ordinary shares, (vi) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A5 ordinary shares, (vii) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A6 ordinary shares, (viii) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A7 ordinary shares, (ix) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A8 ordinary shares, (x) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A9 ordinary shares, (xi) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand three hundred seventy-eight (18,959,378) class A10 ordinary shares and (xii) one hundred sixty-nine million, seven hundred seven thousand, six hundred ninety-six (169,707,696) class B preference shares, having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

Sixth resolution

In accordance with the requirements of article 189 of the Luxembourg Company Law of August 10th, 1915, as amended, the General Meeting resolved to agree to the subscription of newly issued shares of the Company by the following persons:

(i) Mr. Michael DUFFY, a citizen of the United States of America, with passport number 488574823, residing at 1, Casey Lane, Mt. Sinai, NY 11766, USA;

(ii) Mr. Steven CRESCENTI, a citizen of the United States of America, with passport number 458278935, residing at 188, Anchorage Drive, West Islip, NY 11795, USA; and

(iii) Condor Manco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 204167 (hereafter referred to as “Manco 3”).

Seventh resolution

The General Meeting resolved to issue (i) one billion three hundred forty-five million four hundred twenty-two thousand eight hundred sixty-five (1,345,422,865) ordinary shares, (ii) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A1 ordinary shares, (iii) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A2 ordinary shares, (iv) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A3 ordinary shares, (v) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A4 ordinary shares, (vi) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A5 ordinary shares, (vii) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A6 ordinary shares, (viii) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A7 ordinary shares, (ix) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A8 ordinary shares, (x) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A9 ordinary shares and (xi) eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (8,959,411) class A10 ordinary shares.

thousand three hundred seventy-eight (8,959,378) class A10 ordinary shares, having a par value of one cent of Euros (EUR 0.01) each. The rights and obligations of the new shares will be defined here below.

Subscription and payment

1. Then appeared Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of CIH, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of CIH to (i) one billion, two hundred forty nine million six hundred ninety six thousand two hundred seventy-one (1,249,696,271) ordinary shares, (ii) eight million, three hundred thirty-one thousand, three hundred eleven (8,331,311) class A1 ordinary shares, (iii) eight million, three hundred thirty-one thousand, three hundred eleven (8,331,311) class A2 ordinary shares, (iv) eight million, three hundred thirty-one thousand, three hundred eleven (8,331,311) class A3 ordinary shares, (v) eight million, three hundred thirty-one thousand, three hundred eleven (8,331,311) class A4 ordinary shares, (vi) eight million, three hundred thirty-one thousand, three hundred eleven (8,331,311) class A5 ordinary shares, (vii) eight million, three hundred thirty-one thousand, three hundred eleven (8,331,311) class A6 ordinary shares, (viii) eight million, three hundred thirty-one thousand, three hundred eleven (8,331,311) class A7 ordinary shares, (ix) eight million, three hundred thirty-one thousand, three hundred eleven (8,331,311) class A8 ordinary shares, (x) eight million, three hundred thirty-one thousand, three hundred eleven (8,331,311) class A9 ordinary shares, (xi) eight million, three hundred thirty-one thousand, two hundred eighty-seven (8,331,287) class A10 ordinary shares, newly issued, having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting in a portion of a claim held by CIH, amounting at least to thirteen million, three hundred thirty thousand ninety three Euros and fifty seven cents (EUR 13,330,093.57) (the “Contribution 1”).

It results from a valuation report issued by the management of the Company on March 15, 2016 (the “Valuation Report 1”) that:

“Based on the verification carried out as described above, the value of the Claim contributed to the Company may be set at least at EUR 13,330,093.57.”

It results from the Valuation Report 1 that the aggregate value of the Contribution 1 amounts to at least thirteen million, three hundred thirty thousand ninety three Euros and fifty seven cents (EUR 13,330,093.57). A copy of the Valuation Report 1 after having been signed *ne varietur*, will remain attached hereto for registration purposes.

Having acknowledged the above described Contribution 1 in kind, the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

2. Then appeared Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Condor Manco OB, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Condor Manco OB to one million five hundred eleven thousand seven hundred thirty-four (1,511,734) ordinary shares, newly issued, having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, in the capital of the Company, in consideration for a contribution in kind, of a claim held by Condor Manco OB against the Company, amounting at least to fifteen thousand, one hundred and seventeen Euros and thirty-four cents (EUR 15,117.34) (the “Contribution 2”).

It results from a valuation report issued by the management of the Company on March 15, 2016 the (“Valuation Report 2”) that:

“Based on the verification carried out as described above, the value of the Claim contributed to the Company may be set at least at EUR 15,117.34”

It results from the Valuation Report 2 that the aggregate value of the Contribution 2 amounts to at least fifteen thousand, one hundred and seventeen Euros and thirty-four cents (EUR 15,117.34). A copy of the Valuation Report 2 after having been signed *ne varietur*, will remain attached hereto for registration purposes.

Having acknowledged the above described Contribution 2 in kind, the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

3. Then appeared Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Michael DUFFY, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Michael DUFFY to (i) sixty-nine million seven hundred eighty-eight thousand seven hundred eighty-five (69,788,785) ordinary shares, (ii) four hundred sixty-five thousand two hundred fifty-nine (465,259) class A1 shares, (iii) four hundred sixty-five thousand two hundred fifty-nine (465,259) class A2 shares, (iv) four hundred sixty-five thousand two hundred fifty-nine (465,259) class A3 shares, (v) four hundred sixty-five thousand two hundred fifty-nine (465,259) class A4 shares, (vi) four hundred sixty-five thousand two hundred fifty-nine (465,259) class A5 shares, (vii) four hundred sixty-five thousand two hundred fifty-nine (465,259) class A6 shares, (viii) four hundred sixty-five thousand two hundred fifty-nine (465,259) class A7 shares, (ix) four hundred sixty-five thousand two hundred fifty-nine (465,259) class A8 shares, (x) four hundred sixty-five thousand two hundred fifty-five (465,255) class A10 shares, newly issued, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting in a portion of a claim held by Mr. Michael DUFFY, amounting at least to

seven hundred forty-four thousand four hundred thirteen Euros and seventy-one cents (EUR 744,413.71), (the “Contribution 3”).

It results from a valuation report issued by the management of the Company on March 15, 2016 (the “Valuation Report 3”) that:

“Based on the verification carried out as described above, the value of the Claim contributed to the Company may be set at least at EUR 744,413.71.”

It results from the Valuation Report 2 that the aggregate value of the Contribution 2 amounts at least to seven hundred forty-four thousand four hundred thirteen Euros and seventy-one cents (EUR 744,413.71). A copy of the Valuation Report 3, after having been signed *ne varietur*, will remain attached hereto for registration purposes.

Having acknowledged the above described Contribution 3 in kind, the General Meeting resolves to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

3. Then appeared Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Steven CRESCENTI, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Steven CRESCENTI to (i) twenty-four million four hundred twenty-six thousand and seventy-five (24,426,075) ordinary shares, (ii) one hundred sixty-two thousand eight hundred forty-one (162,841) class A1 shares, (iii) one hundred sixty-two thousand eight hundred forty-one (162,841) class A2 shares, (iv) one hundred sixty-two thousand eight hundred forty-one (162,841) class A3 shares, (v) one hundred sixty-two thousand eight hundred forty-one (162,841) class A4 shares, (vi) one hundred sixty-two thousand eight hundred forty-one (162,841) class A5 shares, (vii) one hundred sixty-two thousand eight hundred forty-one (162,841) class A6 shares, (viii) one hundred sixty-two thousand eight hundred forty-one (162,841) class A7 shares, (ix) one hundred sixty-two thousand eight hundred forty-one (162,841) class A8 shares, (x) one hundred sixty-two thousand eight hundred forty-one (162,841) class A9 shares, (xi) one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-six (162,836) class A10 shares, newly issued, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting in a portion of a claim held by Mr. Steven CRESCENTI, amounting at least to two hundred sixty thousand five hundred forty-four Euros and eighty cents (EUR 260,544.80), (the “Contribution 4”).

It results from a valuation report issued by the management of the Company on March 15, 2016 (the “Valuation Report 4”) that:

“Based on the verification carried out as described above, the value of the Claim contributed to the Company may be set at least at EUR 260,544.80.”

It results from the Valuation Report 4 that the aggregate value of the Contribution 3 amounts at least to two hundred sixty thousand five hundred forty-four Euros and eighty cents (EUR 260,544.80). A copy of the Valuation Report 4, after having been signed *ne varietur*, will remain attached hereto for registration purposes.

Having acknowledged the above described Contribution 4 in kind, the General Meeting resolves to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

Eighth resolution

The General Meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

“Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at thirty-two million four hundred twenty-nine thousand seven hundred fifty-three Euros and thirty-eight cents (EUR 32,429,753.38) represented by:

- a) Two billion eight hundred eighty-three million six hundred seventy-three thousand five hundred sixty-five (2,883,673,565) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- b) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A1 ordinary shares (the “Class A1 Shares”);
- c) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A2 ordinary shares (the “Class A2 Shares”);
- d) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A3 ordinary shares (the “Class A3 Shares”);
- e) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A4 ordinary shares (the “Class A4 Shares”);
- f) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A5 ordinary shares (the “Class A5 Shares”);
- g) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A6 ordinary shares (the “Class A6 Shares”);

h) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A7 ordinary shares (the "Class A7 Shares");

i) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A8 ordinary shares (the "Class A8 Shares");

j) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand four hundred eleven (18,959,411) class A9 ordinary shares (the "Class A9 Shares");

k) eighteen million nine hundred fifty-nine thousand three hundred seventy-eight (18,959,378) class A10 ordinary shares (the "Class A10 Shares");

(collectively, the "Alphabet Shares" and each referred to as a "class of Alphabet Shares"); and

l) one hundred sixty-nine million, seven hundred seven thousand, six hundred ninety-six (169,707,696) class B preference shares (the "Class B Preference Shares"),

having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having such rights and obligations as set out in the present Articles.”

Ninth resolution

The General Meeting resolved to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions, namely to create and/or amend the relevant shareholder's register referring to the Shares issued and outstanding representing the entire share capital of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately five thousand nine hundred Euro (EUR 5,900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the appearing parties, previously named, they signed together with Us the notary the present deed.

Ci-après la traduction française de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille seize, le seizième jour du mois de mars.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des associés de Vita Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189161 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 17 juillet 2014., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 octobre 2014, numéro 2773 page 133081.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 décembre 2015 numéro 3322, page 159410.

Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, résidant au Luxembourg, siégea et déclara le quorum réuni (le «Président»).

Le Président nomma Maître Fleur MARCHAL, avocate, résidant à Luxembourg, comme secrétaire (le «Secrétaire»).

L'assemblée élit Monsieur Haoyang YAN, juriste, résidant à Luxembourg, comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formèrent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»). Ayant ainsi été constitué, le Bureau de l'Assemblée Générale rédigea la présente feuille de présence (la «Feuille de Présence»)

La Feuille de Présence tout comme les procurations, ayant été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement.

Le Président déclara et demanda au notaire d'acter que:

I- Conformément à la Feuille de Présence, les associés représentant l'intégralité du capital social de dix-huit millions soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 18.079.583,96) étaient présents ou valablement représentés lors de cette réunion. L'Assemblée Générale put donc valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés dans l'agenda sans convocation préalable.

II- L'agenda de la réunion était le suivant (l'«Agenda»):

1) Conversion de trente millions cent quarante mille cinq cents (30.140.500) parts sociales alphabétiques détenues par Condor International Holding, L.P. dans le capital social de la Société en trente millions cent quarante mille cinq cents (30.140.500) parts sociales ordinaires;

2) Conversion de vingt mille cent quarante (20.140) parts sociales alphabétiques détenues par Condor Manco 1 S.à r.l. dans le capital social de la Société en vingt mille cent quarante (20.140) parts sociales ordinaires;

3) Conversion de trente millions cent soixante mille six cents (30.160.600) parts sociales ordinaires détenues par Condor Manco OB S.à r.l. dans le capital social de la Société en trente millions cent soixante mille six cents (30.160.600) parts sociales alphabétiques;

4) Conversion de trente-huit millions deux cent cinquante mille six cent soixante (30.250.660) parts sociales privilégiées classe B détenues par Condor Manco OB S.à r.l. dans le capital social de la Société en trente-huit millions deux cent cinquante mille six cent soixante (30.250.660) parts sociales ordinaires et décision de distribuer le produit de liquidation;

5) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatorze millions trois cent cinquante mille cent soixante-neuf Euros et quarante-deux centimes (EUR 14.350.169,42) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 18.079.583,96), à un montant de trente-deux millions quatre cent vingt-neuf mille sept cent cinquante-trois Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 32.429.753,38);

6) Emission de (i) un milliard trois cent quarante-cinq millions quatre cent vingt-deux mille huit cent soixante-cinq (1.345.422.865) parts sociales ordinaires, (ii) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A2, (iv) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A3, (v) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A8, (x) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A9, (xi) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix-huit (8.959.378) parts sociales ordinaires classe A10;

7) Conformément aux exigences de l'article 189 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, agrément de la souscription à de nouvelles Parts Sociales émises par la Société par (i) M. Michael Duffy, (ii) M. Steven Crescenti et (iii) Condor Manco 3 S.à r.l.;

8) Modification de l'article 5.1 de la Société afin de refléter les résolutions prises par l'assemblée générale;

9) Octroi de pouvoir à tout gérant de la Société pour agir seul et au nom et pour le compte de la Société afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions, notamment la création et/ou la modification du registre des associés détenteurs des Parts Sociales émises, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

10) Divers;

III- Ensuite l'Assemblée Générale, après délibérations, prit de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décida de convertir trente millions cent quarante mille cinq cents (30.140.500) parts sociales alphabétiques détenues par Condor International Holding, L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désignée ci-après comme «CIH») dans le capital social de la Société en trente millions cent quarante mille cinq cents (30.140.500) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décida de convertir vingt mille cent quarante (20.140) parts sociales alphabétiques détenues par Condor Manco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200210 (désignée ci-après comme «Condor Manco 1») dans le capital social de la Société en vingt mille cent quarante (20.140) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décida de convertir trente millions cent soixante mille six cents (30.160.600) parts sociales ordinaires détenues par Condor Manco OB S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200213 (désignée ci-après comme «Condor Manco OB») dans le capital social de la Société en trente millions cent soixante mille six cents (30.160.600) parts sociales alphabétiques, soit trois millions seize mille soixante (3.016.060) parts sociales dans chaque classe de Part Sociale Ordinaire Classe A.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décida de convertir trente-huit millions deux cent cinquante mille six cent soixante (38.250.660) parts sociales privilégiées classe B détenues par Condor Manco OB dans le capital social de la Société en trente-huit millions deux cent cinquante mille six cent soixante (30.250.660) parts sociales ordinaires (la «Conversion OB»).

Tenant dûment compte des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décida que, en plus de la contrepartie donnée par la Société, telle que reflétée dans la Conversion OB, le produit de liquidation restant, résultant de la Conversion OB, qui sera payé à Condor Manco OB, s'élève à un montant de deux mille six cent quatre-vingt-neuf Euros et dix-neuf centimes (EUR 2.689,19) et pourra désormais être distribué par la Société à Condor Manco OB.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions trois cent cinquante mille cent soixante-neuf Euros et quarante-deux centimes (EUR 14.350.169,42) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 18.079.583,96) représenté par (i) un milliard cinq cent trente-huit millions deux cent cinquante mille sept cents (1.538.250.700) parts sociales ordinaires, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A1, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A2, (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A3, (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A4, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A5, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A6 (10.000.000), (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A7, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A8, (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A9, (xi) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires classe A10 et (xii) cent soixante-neuf millions sept cent sept mille six cent quatre-vingt-seize (169.707.696) parts sociales privilégiées classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trente-deux millions quatre cent vingt-neuf mille sept cent cinquante-trois Euros et trente-huit centimes (EUR 32.429.753,38) représenté par (i) deux milliards huit cent quatre-vingt-trois millions six cent soixante-treize mille cinq cent soixante-cinq (2.883.673.565) parts sociales ordinaires, (ii) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A2, (iv) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A3, (v) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A8, (x) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A9, (xi) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix-huit (18.959.378) parts sociales ordinaires classe A10 et (xii) cent soixante-neuf millions sept cent sept mille six cent quatre-vingt-seize (169.707.696) parts sociales privilégiées classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Sixième résolution

Conformément aux exigences de l'article 189 de la Loi Luxembourgeoise sur les Société Commerciale du 10 août 1915, telle que modifiée, l'Assemblée Générale décida d'agréer la souscription à de nouvelles Parts Sociales émises par la Société par les personnes suivantes:

(i) Monsieur Michael DUFFY, de nationalité américaine, passeport numéro 488574823, résidant au 1, Casey Lane, Mt. Sinai, NY 11766, Etats-Unis d'Amérique;

(ii) Monsieur Steven CRESCENTI, de nationalité américaine, passeport numéro 458278935, résidant au 188, Anchorage Drive, West Islip, NY 11795, Etats Unis d'Amérique; et

(iii) Condor Manco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204167 (désignée ci-après comme «Condor Manco 3»).

Septième résolution

L'Assemblée Générale décida d'émettre (i) un milliard trois cent quarante-cinq millions quatre cent vingt-deux mille huit cent soixante-cinq (1.345.422.865) parts sociales ordinaires, (ii) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A2, (iv) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A3, (v) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A8, (x) huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (8.959.411) parts sociales ordinaires classe A9 et (xi)

huit millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix-huit (8.959.378) parts sociales ordinaires classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune. Les droits et obligations des nouvelles parts sociales seront définis ci-dessous.

Souscription et paiement

1. Apparaît ensuite Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par CIH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant, prénommé, déclara souscrire au nom et pour le compte de CIH, à (i) un milliard deux cent quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante et onze (1.249.696.271) parts sociales ordinaires, (ii) huit millions trois cent trente et un mille trois cent onze (8.331.311) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) huit millions trois cent trente et un mille trois cent onze (8.331.311) parts sociales ordinaires classe A2, (iv) huit millions trois cent trente et un mille trois cent onze (8.331.311) parts sociales ordinaires classe A3, (v) huit millions trois cent trente et un mille trois cent onze (8.331.311) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) huit millions trois cent trente et un mille trois cent onze (8.331.311) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) huit millions trois cent trente et un mille trois cent onze (8.331.311) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) huit millions trois cent trente et un mille trois cent onze (8.331.311) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) huit millions trois cent trente et un mille trois cent onze (8.331.311) parts sociales ordinaires classe A8, (x) huit millions trois cent trente et un mille trois cent onze (8.331.311) parts sociales ordinaires classe A9 et (xi) huit millions trois cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-sept (8.331.287) parts sociales ordinaires classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, nouvellement émises dans le capital social de la Société en contrepartie d'un apport en nature, consistant en une partie d'une créance détenue par CIH, s'élevant au moins à treize millions trois cent trente mille quatre-vingt-treize Euros et cinquante-sept centimes (EUR 13.330.093,57) (l'«Apport 1»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société en date du 15 mars 2016 (le «Rapport d'Evaluation 1») que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur de la Créance apportée à la Société peut être fixée à au moins EUR 13.330.093,57.»

Il résulte du Rapport d'Evaluation 1 que le montant total de l'Apport 1 s'élève à treize millions trois cent trente mille quatre-vingt-treize Euros et cinquante-sept centimes (EUR 13.330.093,57). Une copie du Rapport d'Evaluation 1, après avoir été signé ne varietur, restera annexée aux fins d'enregistrement.

Ayant pris connaissance de l'Apport 1 en nature décrit ci-dessus, l'Assemblée Générale décida d'accepter et de confirmer la validité des souscription et paiement.

2. Apparaît ensuite Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de Condor Manco OB, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant, prénommé, déclare souscrire, au nom et pour le compte de Condor Manco OB, à un million cinq cent onze mille sept cent trente-quatre (1.511.734) Parts Sociales Ordinaires, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), nouvellement émises dans le capital de la Société, en contrepartie d'un apport en nature d'une créance détenue par Condor Manco OB envers la Société, s'élevant au moins à quinze mille cent dix-sept Euros et trente-quatre centimes (EUR 15.117,34), (l'«Apport 2»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société en date du 15 mars 2016 (le «Rapport d'Evaluation 2») que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur de la Créance apportée à la Société peut être fixée à EUR 15.117,34.»

Il résulte du Rapport d'Evaluation 2 que le montant total de l'Apport 2 s'élève au moins à quinze mille cent dix-sept Euros et trente-quatre centimes (EUR 15.117,34).

Une copie du Rapport d'Evaluation 2, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux fins d'enregistrement.

Ayant pris connaissance de l'Apport 2 en nature décrit ci-dessus, l'Assemblée Générale décida d'accepter et de confirmer la validité des souscription et paiement.

3. Apparaît ensuite Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Monsieur Michael DUFFY, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant, prénommé, déclara souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Michael DUFFY, à (i) soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq (69.788.785) parts sociales ordinaires, (ii) quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf (465.259) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf (465.259) parts sociales ordinaires classe A2, (iv) quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf (465.259) parts sociales ordinaires classe A3, (v) quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf (465.259) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf (465.259) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf (465.259) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf (465.259) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf (465.259) parts sociales ordinaires classe A8, (x) quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf (465.259) parts sociales ordinaires classe A9 et (xi) quatre cent

soixante-cinq mille deux cent cinquante-cinq (465.255) parts sociales ordinaires classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, nouvellement émises dans le capital social de la Société en contrepartie d'un apport en nature, consistant en une partie d'une créance détenue par Monsieur Michael DUFFY, s'élevant au moins à sept cent quarante-quatre mille quatre cent treize Euros et soixante et onze centimes (EUR 744.413,71) (l'«Apport 3»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société en date du 15 mars 2016 (le «Rapport d'Evaluation 3») que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur de la Créance apportée par la Société peut être fixée à au moins EUR 744.413,71.»

Il résulte du Rapport d'Evaluation 3 que le montant total de l'Apport 3 s'élève à sept cent quarante-quatre mille quatre cent treize Euros et soixante et onze centimes (EUR 744.413,71). Une copie du Rapport d'Evaluation 3, après avoir été signé ne varietur, restera annexée aux fins d'enregistrement.

Ayant pris connaissance de l'Apport 3 en nature décrit ci-dessus, l'Assemblée Générale décide d'accepter et de confirmer la validité des souscription et paiement.

4. Apparus ensuite Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Monsieur Steven CRESCENTI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant, prénommé, déclara souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Steven CRESCENTI, à (i) vingt-quatre millions quatre cent vingt-six mille soixante-quinze (24.426.075) parts sociales ordinaires, (ii) cent soixante-deux mille huit cent quarante et une (162.841) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) cent soixante-deux mille huit cent quarante et une (162.841) parts sociales ordinaires classe A2, (iv) cent soixante-deux mille huit cent quarante et une (162.841) parts sociales ordinaires classe A3, (v) cent soixante-deux mille huit cent quarante et une (162.841) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) cent soixante-deux mille huit cent quarante et une (162.841) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) cent soixante-deux mille huit cent quarante-et-unes (162.841) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) cent soixante-deux mille huit cent quarante et une (162.841) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) cent soixante-deux mille huit cent quarante et une (162.841) parts sociales ordinaires classe A8, (x) cent soixante-deux mille huit cent quarante et une (162.841) parts sociales ordinaires classe A9 et (xi) cent soixante-deux mille huit cent trente-six (162.836) parts sociales ordinaires classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, nouvellement émises dans le capital social de la Société en contrepartie d'une contribution en nature, consistant en une partie d'une créance détenue par Monsieur Steven CRESCENTI, s'élevant au moins à deux cent soixante mille cinq cent quarante-quatre Euros et quatre-vingts centimes (EUR 260.544,80) (l'«Apport 4»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société en date du 15 mars 2016 (le «Rapport d'Evaluation 4») que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur de la Créance apportée à la Société peut être fixé à au moins EUR 260.544,80.»

Il résulte du Rapport d'Evaluation 4 que le montant total de l'Apport 4 s'élève à deux cent soixante mille cinq cent quarante-quatre Euros et quatre-vingts centimes (EUR 260.544,80). Une copie du Rapport d'Evaluation 4, après avoir été signé ne varietur, restera annexée aux fins d'enregistrement.

Ayant pris connaissance de l'Apport 4 en nature décrit ci-dessus, l'Assemblée Générale décide d'accepter et de confirmer la validité des souscriptions et paiement.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décida de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera dorénavant lu comme suit:

«Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-deux millions quatre cent vingt-neuf mille sept cent cinquante-trois Euros et trente-huit centimes (EUR 32.429.753,38) représenté par:

- a) deux milliards huit cent quatre-vingt-trois millions six cent soixante-treize mille cinq cent soixante-cinq (2.883.673.565) parts sociales ordinaires, (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- b) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A1, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A1»);
- c) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A2, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A2»);
- d) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A3, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A3»);
- e) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A4, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A4»);
- f) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A5, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A5»);

- g) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A6, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A6»);
- h) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A7, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A7»);
- i) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A8, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A8»);
- j) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent onze (18.959.411) parts sociales ordinaires classe A9, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A9»);
- k) dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix-huit (18.959.378) parts sociales ordinaires classe A10 (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A10»);
- (ensemble, les «Parts Sociales Alphabétiques» et chacune une «Part Sociale Ordinaire Classe A»); et
- l) cent soixante-neuf millions sept cent sept mille six cent quatre-vingt-seize (169.707.696) parts sociales privilégiées classe B (les «Parts Sociales Privilégiées Classe B»),
- d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et dont les droits et obligations sont décrits dans les présents Statuts.»

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décida d'octroyer de pouvoir à tout gérant de la Société pour agir seul au nom et pour le compte de la Société afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions, notamment la création et/ou la modification du registre des associés détenteurs des Parts Sociales émises, représentant le capital social de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille neuf cents Euros (EUR 5.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux parties comparantes, prénommées, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, F. MARCHAL, H. YAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 mars 2016. 2LAC/2016/6208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016088712/574.

(160056736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Vita Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016088713/14.

(160056902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Vorotan Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.052.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 17 Mars 2016 que M. Ernesto Gonzalez a démissionné de sa fonction de gérant A de la société avec effet au 31 janvier 2016, que M. Garry Levesley a démissionné de sa fonction de gérant A de la Société, avec effet au 17 Mars 2016, et que ces derniers ont été remplacés par M. Joseph C. Brandt, ayant son adresse professionnelle au 650 Fifth Avenue, étage 17, NY 10019, New York, États-Unis d'Amérique, avec effet rétroactif au 31 Janvier 2016 et Mme Anne-Claire Grémeaux, ayant son adresse professionnelle au 40 rue de Washington, 75008, Paris, France, avec effet au 17 Mars 2016, en tant que gérants A de la Société, et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des membres suivants:

- Joseph C. Brandt, gérant A;
- Anne-Claire Grémeaux, gérant A;
- Pinar Yildizhan, gérant B;
- Inga Astashova, gérant B; et
- Mathilde Vicat, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Vorotan Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016088714/24.

(160056782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Yidan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.542.

—
Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31.12.2014 déposés en date du 10/09/2015 n° L150166016

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
44, avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2016088751/14.

(160056427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

2M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.232.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016088758/11.

(160056970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'industrie.

R.C.S. Luxembourg B 198.615.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of March,

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

Were taken the written resolutions of the sole shareholder of Engineering Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 198615 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2439 of 9 September 2015. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 26 February 2016 pursuant to a deed of Maître Henri BECK, pre-named, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Engineering International Belgium SA, a limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Belgium, having its registered office at 82, rue de la Loi, B-1040 Brussels, Belgium, registered with the Registre des personnes morales under number 0819.095.021 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Peggy SIMON, private employee, residing professionally in 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to delete article 9, second paragraph, and to amend article 11, first and sixth paragraphs, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 11. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The shareholders may decide to appoint managers of up to three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers."

[...]

"Where the Company is managed by more than one manager, the board of managers, is authorised to delegate the day-to-day management to the Class C Manager who holds the business licence for the benefit of the Company, acting individually (the "General Manager")."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 13 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. Representation of the Company.** Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or:

- Where one or several class A managers and one or several class B managers have been appointed, (i) by the sole signature of any class A manager or (ii) by the joint signatures of any class A manager and any class B manager;
- Where one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers have been appointed, (i) by the sole signature of any class A manager, (ii) by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, (iii) by the joint signatures of any class A manager and any class C manager or (iv) by the joint signatures of any class B and any class C manager."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 14 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers.** The sole manager or, as the case may be, the board of managers, may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

In the absence of resolutions adopted in this respect by the board of managers in accordance with the Company's articles of association, where one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers have been appointed, only the class A managers, each acting individually, may sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company, it being understood, for the avoidance of doubt, that the General Manager is not entitled to do so.

The board of managers, the sole manager or the class A manager(s) (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint, with effect as of the date hereof and for an indefinite period, Mr. Giuseppe MANGIACOTTI, born on 25 September 1973 in San Giovanni Rotondo, Italy, professionally residing at 82, rue de la Loi, B-1040 Brussels as a class B manager of the Company.

The Sole Shareholder further resolved to reclassify, with effect as of the date hereof, Mr. Francesco BONINO, currently serving as a class B manager of the Company, as a class C manager of the Company without affecting its capacity as general manager holding the business licence (gérant technique détenteur de l'autorisation d'établissement).

Following the above resolutions, the Sole Shareholder acknowledged that the board of managers of the Company is composed as follows:

- Dario BUTTITTA, class A manager
- Maria Cristina VETRONE, class A manager;
- Giuseppe MANGIACOTTI, class B manager; and
- Francesco BONINO, class C manager and general manager holding the business licence (gérant technique détenteur de l'autorisation d'établissement).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars,

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont été prises les résolutions écrites de l'associé unique de Engineering Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 198615 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte notarié de Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, du 9 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2439 du 9 septembre 2015. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été amendés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Henri BECK, susnommé, du 26 février 2016, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Engineering International Belgium SA, une société anonyme régie par le droit belge, ayant son siège social au 82, rue de la Loi, B-1040 Bruxelles, Belgique et immatriculée au Registre des personnes morales sous le numéro 0819.095.021 (l'"Associé Unique"),

représentée par Peggy SIMON, employée, résidant professionnellement au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;

II. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 9 deuxième paragraphe et d'amender l'article 11 premier et sixième paragraphes des Statuts, qui aura dès lors la teneur suivante:

" **Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants. Les associés peuvent décider de nommer des gérants de trois classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C."

[...]

"Lorsque la Société est gérée par plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière au gérant de classe C qui détient la licence d'exploitation au profit de la Société, agissant seul (le "Gérant Délégué")."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'amender l'article 13 des Statuts, qui aura dès lors la teneur suivante:

" **Art. 13. Représentation de la Société.** Lorsque la Société a un associé unique, elle est engagée envers les tiers par la seule signature de ce dernier.

Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée envers les tiers à tous les égards par la seule signature d'un gérant ou:

- Lorsqu'un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B ont été nommés, (i) par la seule signature d'un gérant de classe A ou (ii) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;

- Lorsqu'un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C ont été nommés, (i) par la seule signature d'un gérant de classe A, (ii) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, (iii) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe C ou (iv) par la signature conjointe d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe C."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'amender l'article 14 des Statuts, qui aura dès lors la teneur suivante:

" **Art. 14. Subdélégation et mandats.** Le gérant unique ou le conseil de gérance, peut, le cas échéant, subdéléguer une partie de ses pouvoirs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société.

En l'absence de résolutions adoptées à cet égard par le conseil de gérance conformément aux statuts de la Société, lorsqu'un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C ont été nommés, seuls les gérants de classe A, chacun agissant individuellement, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société, étant entendu, afin d'éviter toute confusion, que le Gérant Délégué n'est pas autorisé à le faire.

Le conseil de gérance, le gérant unique ou le(s) gérant(s) de classe A, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, M. Giuseppe MANGIACOTTI, né le 25 septembre 1973 à San Giovanni Rotondo, Italie, résidant professionnellement au 82, rue de la Loi, B-1040 Bruxelles, Belgique, en tant que gérant de classe B de la Société.

L'Associé Unique décide également de reclasser, avec effet à la date des présentes, M. Francesco BONINO, actuellement gérant de classe B de la Société, en tant que gérant de classe C de la Société sans affecter sa qualité de gérant technique détenteur de l'autorisation d'établissement.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique prend note de la composition du conseil de gérance qui est désormais la suivante:

- Dario BUTTITTA, gérant de classe A;
- Maria Cristina VETRONE, gérant de classe A;
- Giuseppe MANGIACOTTI, gérant de classe B; et
- Francesco BONINO, gérant de classe C et gérant technique détenteur de l'autorisation d'établissement.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2016. Relation: GAC/2016/2580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 avril 2016.

Référence de publication: 2016089404/167.

(160058029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

ECommerce Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.434.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 4 avril 2016

En date du 4 avril 2016, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Fernando PRADO, né le 11 avril 1978 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1700 Av Queiroz Filho, Tower C, 804 Sao Paulo, Brésil en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Julien De MAYER, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Fernando PRADO, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien De MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

ECommerce Holding I S.à r.l.

Référence de publication: 2016089408/24.

(160058098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Daenerys, Société Anonyme,
(anc. Efficience Consult).**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op D'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 181.344.

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EFFICIENCE CONSULT» avec siège social à L-8832 Bigonville, 14, Rue du Village, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 23 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 décembre 2013, numéro 3204 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 181.344.

L'assemblée est ouverte à 11 heures et sous la présidence de Monsieur Philippe DELHAES, demeurant professionnellement à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmett qui fait également office de scrutateur et qui nomme comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, Rue Alexis Heck.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société et de l'article des statuts y relatif
2. Transfert du siège social de Bigonville à Huldange et modification subséquente de l'article 2 des statuts

3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts
4. Acceptation de la démission de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes
5. Nomination d'un nouvel administrateur unique et d'un nouveau commissaire aux comptes
6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide modifier la dénomination sociale de Efficienc Consult en Daenerys, et modifie en conséquence l'article 1er des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «DAENERYS».

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bigonville à L-9964 Huldange, 3, Op D'Schmett.

Le premier alinéa de l'article 2 sera modifié, et aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.»

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social, ainsi que l'article des statuts y relatif.

L'article 3 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'animation, la formation, le coaching, la consultance, le marketing, le management et la communication.

La société a pour objet l'achat, la vente, la promotion immobilière, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière comprenant entre autres la gérance d'immeubles, la promotion immobilière et la prise de participation dans d'autres sociétés, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Elle a aussi pour objet des activités d'agent commercial (Services aux entreprises). D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième Résolution

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur unique à savoir Monsieur Didier Louis Jean DUMONT et lui donne décharge.

Elle accepte également la démission du commissaire aux comptes à savoir Madame Sandra RODRIGUEZ VEGA et leur donne décharge.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouvel administrateur unique à savoir Monsieur Philippe DELHAES, né à Liège (B) le 3 août 1970, demeurant professionnellement à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmett et un nouveau commissaire aux comptes à savoir Madame Maud VANDORMAEL, née le 20 février 1987, demeurant professionnellement à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

La société sera valablement engagée par signature de l'administrateur unique.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à onze heures trente.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait que suite à la présente assemblée générale extraordinaire il devra se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Delhaes P., Wagner M., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2016. Relation: DAC/2016/4838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Diekirch, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016089409/93.

(160057980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Fortress Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biver, 4, om Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 205.156.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechszehn, den vierundzwanzigsten März.

Vor Maître Paul BETTINGEN, Notar, mit Amtssitz in Niederanven,

IST ERSCHIENEN:

Frau Maité ALTMEISCH, Geschäftsfrau, geboren am 17 März 1987 in Luxemburg, wohnhaft in L-6833 Biver, 4, om Bechel.

Welche Kompantin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist, insbesondere die Bestimmungen des Gesetzes vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das „Gesetz von 1915“).

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung " Fortress Trade S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver.

Er darf durch Verwaltungsbeschluss an jeden anderen Ort der Gemeinde Biver verlegt werden.

Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der allgemeine Handel mit Gütern und deren Vertrieb, insbesondere aber nicht ausschließlich, über elektronische Verkaufsplattformen, sowie sämtliche weitere Dienstleistungen die sich auf den Vertriebssektor beziehen.

Zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes ist die Gesellschaft berechtigt Handelsgüter aus dem In- und Ausland zu beziehen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-).

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes von 1915, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

82346

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr eintausend einhundert Euro (€ 1.100,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die EIN HUNDERT (100) Anteile wurden gezeichnet durch den alleinigen Gesellschafter Frau Maïté ALTMEISCH, vorgenannt.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Maïté ALTMEISCH, vorgenannt.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet. Sie kann Vollmachten an Dritte erteilen.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6833 Biver, 4, om Bechel.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Maïté ALTMEISCH, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 29 mars 2016. 1LAC / 2016 / 10291. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. April 2016.

Référence de publication: 2016089431/114.

(160057893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Goldcorp, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.029.

—
EXTRAIT

En vertu du Conseil de Gérance de DECADES SC du 30 novembre 2015, le siège social de l'associé de la société GOLDCORP SARL est transféré au 7, Rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016089474/13.

(160058155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Groupe «Lucus», Société à responsabilité limitée,

(anc. A.03 Dataglobal).

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 42.928.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.
Carlo GOEDERT
Notaire

Référence de publication: 2016089481/12.

(160058110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Immo Germany Nord 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 199.022.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016089513/10.

(160057921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

CF Lamberty Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 188.074.

EXTRAIT

En date du 04.04.2016, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

Désignation de:

- Monsieur Andrew Osborne, né le 13.12.1960 à Oskaloosa, Iowa, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant classe A pour une durée indéterminée, demeurant professionnellement au 5221 North O'Connor Boulevard, Suite 700, Irving, 75039 Texas, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat.

- Monsieur Keith Caldwell, né le 24.11.1978 à Santa Maria, Californie, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant classe A pour une durée indéterminée, demeurant professionnellement au 1345, Avenue of the Americas, New-York, 10105, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat.

Acceptation des démissions de Messieurs Constantine Dakolias et Marc Furstein au 04.04.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090019/18.

(160058637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

CF Lambert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 188.052.

EXTRAIT

En date du 31.03.2016, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes: Désignation de:

- Monsieur Andrew Osborne, né le 13.12.1960 à Oskaloosa, Iowa, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant classe A pour une durée indéterminée, demeurant professionnellement au 5221 North O'Connor Boulevard, Suite 700, Irving, 75039 Texas, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat.

- Monsieur Keith Caldwell, né le 24.11.1978 à Santa Maria, Californie, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant classe A pour une durée indéterminée, demeurant professionnellement au 1345, Avenue of the Americas, New-York, 10105, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat.

Acceptation des démissions de Messieurs Constantine Dakolias et Marc Furstein au 31.03.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090020/17.

(160058724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

CF Stefano Property Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 197.125.

—
EXTRAIT

En date du 04.04.2016, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

Désignation de:

- Monsieur Andrew Osborne, né le 13.12.1960 à Oskaloosa, Iowa, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant classe A pour une durée indéterminée, demeurant professionnellement au 5221 North O'Connor Boulevard, Suite 700, Irving, 75039 Texas, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat.

- Monsieur Keith Caldwell, né le 24.11.1978 à Santa Maria, Californie, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant classe A pour une durée indéterminée, demeurant professionnellement au 1345, Avenue of the Americas, New-York, 10105, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat.

Acceptation des démissions de Messieurs Constantine Dakolias et Marc Furstein au 04.04.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090021/18.

(160058635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

CF Stefano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 197.104.

—
EXTRAIT

En date du 31.03.2016, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

Désignation de:

- Monsieur Andrew Osborne, né le 13.12.1960 à Oskaloosa, Iowa, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant classe A pour une durée indéterminée, demeurant professionnellement au 5221 North O'Connor Boulevard, Suite 700, Irving, 75039 Texas, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat.

- Monsieur Keith Caldwell, né le 24.11.1978 à Santa Maria, Californie, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant classe A pour une durée indéterminée, demeurant professionnellement au 1345, Avenue of the Americas, New-York, 10105, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat.

Acceptation des démissions de Messieurs Constantine Dakolias et Marc Furstein au 31.03.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090022/18.

(160058725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Climatherme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.437.

—
Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 09.03.2016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2016090030/11.

(160059103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Cotech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.106.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 4 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au

numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 4 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 4 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour Cotech International S.A.

Référence de publication: 2016090043/24.

(160058522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.004,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.322.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg le 5 avril 2016

L'assemblée générale a accepté la démission de Monsieur Raymond L. CARNEY Jr. et de Monsieur Robert J. SALTARELLI en tant que gérants de catégorie A de la Société.

L'assemblée générale a nommé, avec effet au 31 mars 2016 et pour une période illimitée en tant que gérants de catégorie A de la Société:

- Monsieur John Henry LOHMAN JR, né le 25 mai 1959 à New York, USA, demeurant professionnellement à 10205 Westheimer, Suite 1000, Houston, Texas 77042, USA;

- Madame Martha Rose VANCE, née le 19 avril 1969 en Louisiane, USA, demeurant professionnellement à 10205 Westheimer, Suite 1000, Houston, Texas 77042, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090049/18.

(160058473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

D-R Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.371.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg le 5 avril 2016

L'assemblée générale a accepté la démission de Monsieur Raymond L. CARNEY Jr. et de Monsieur Robert J. SALTARELLI en tant que gérants de catégorie A de la Société.

L'assemblée générale a nommé, avec effet au 31 mars 2016 et pour une période illimitée en tant que gérants de catégorie A de la Société:

- Monsieur John Henry LOHMAN JR, né le 25 mai 1959 à New York, USA, demeurant professionnellement à 10205 Westheimer, Suite 1000, Houston, Texas 77042, USA;

- Madame Martha Rose VANCE, née le 19 avril 1969 en Louisiane, USA, demeurant professionnellement à 10205 Westheimer, Suite 1000, Houston, Texas 77042, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090050/18.

(160058472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Data Center Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.061,10.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.770.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars.

La soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité de droit luxembourgeois Data Center Services S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 170.770 (la «Société») reçue par acte du notaire instrumentant en date du 19 octobre 2015 (numéro 1299 de son répertoire), enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 octobre 2015, sous la relation DAC/2015/17594 (l'«Acte») déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L150195785,

une erreur évidente relative à la catégorie de parts sociales à annuler s'est immiscée dans la rédaction du premier point à l'ordre du jour et le premier paragraphe de la première résolution et en conséquence, une erreur évidente relative à la composition du capital social s'est immiscée dans la rédaction de l'article 5 des statuts de la Société, tel que modifié, lequel article 5 a été adopté à la seconde résolution de l'acte.

En effet:

- le premier point à l'ordre du jour a été formulé erronément comme suit:

Version erronée

«Réduction du capital social de la société d'un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt centimes (EUR 246.122,20) à un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10) par l'annulation de douze millions trois cent six mille cent dix (12.306.110) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, et remboursement aux associés de la Société d'un montant total de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10).»

- le premier paragraphe de la première résolution a été formulé erronément comme suit:

Version erronée

«Les Associés DECIDENT de réduire le capital social de la société d'un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt centimes (EUR 246.122,20) à un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10) par l'annulation de douze millions trois cent six mille cent dix (12.306.110) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, et remboursement aux associés de la Société d'un montant total de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10).»

- l'article 5 a été formulé erronément comme suit:

Version erronée

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10), représenté par douze millions trois cent six mille cent dix (12.306.110) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune.»

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier les passages précités de l'Acte comme suit:

- Version rectifiée du premier point à l'ordre du jour qui remplace la version erronée dans la version française

«Réduction du capital social de la société d'un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt centimes (EUR 246.122,20) à un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10) par l'annulation de douze millions trois cent six mille cent dix (12.306.110) parts sociales de catégorie 2, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, et remboursement aux associés de la Société d'un montant total de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10).»

- Version rectifiée du premier paragraphe de la première résolution qui remplace la version erronée dans la version française

«Les Associés DECIDENT de réduire le capital social de la société d'un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt centimes (EUR 246.122,20) à un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10) par l'annulation de douze millions trois cent six mille cent dix (12.306.110) parts sociales de catégorie

2, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, et remboursement aux associés de la Société d'un montant total de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes (EUR 123.061,10).»

- Version rectifiée de l'article 5 qui remplace la version erronée dans la version française

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 123.061,10 (cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et dix centimes), représenté par 7.131.030 (sept millions cent trente et un mille trente) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1») et 5.175.080 (cinq millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2») d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune.

Les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 sont désignées ensemble comme les Parts Sociales.»

Il y a également lieu de rectifier la version anglaise des passages précités de l'Acte comme suit:

- Version rectifiée du premier point à l'ordre du jour qui remplace la version erronée dans la version anglaise

«Decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and ten Cents (EUR 123,061.10) in order to bring it from its current amount of two hundred forty-six thousand one hundred twenty-two Euros and twenty Cents (EUR 246,122.20) to an amount of one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and ten Cents (EUR 123,061.10) by cancellation of twelve million three hundred six thousand one hundred ten (12,306,110) shares of class 2, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and reimbursement to the shareholders of the Company of an aggregate amount of one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and ten Cents (EUR 123,061.10).»

- Version rectifiée du premier paragraphe de la première résolution qui remplace la version erronée dans la version anglaise

The Shareholders RESOLVE to decrease of the share capital of the Company by an amount one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and ten Cents (EUR 123,061.10) in order to bring it from its current amount of two hundred forty-six thousand one hundred twenty-two Euros and twenty Cents (EUR 246,122.20) to an amount of one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and ten Cents (EUR 123,061.10) by cancellation of twelve million three hundred six thousand one hundred ten (12,306,110) shares of class 2, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and reimbursement to the shareholders of the Company of an aggregate amount of one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and ten Cents (EUR 123,061.10)

- Version rectifiée de l'article 5 qui remplace la version erronée dans la version anglaise

«The Company's share capital is set at EUR 123,061.10 (one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and ten Cents), represented by 7,131,030 (seven million one hundred thirty-one thousand thirty) shares of class 1 (the "S.à r.l. Class 1 Shares") and 5,175,080 (five million one hundred seventy-five thousand eighty) shares of class 2 (the "S.à r.l. Class 2 Shares") having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The S.à r.l. Class 1 Shares and the S.à r.l. Class 2 Shares are together referred to as the Shares.»

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Signé: D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 mars 2016. Relation: DAC/2016/4905. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 07 avril 2016.

Référence de publication: 2016090051/96.

(160058463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

DPAS, Degroof Petercam Asset Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2016.

Référence de publication: 2016090053/10.

(160059036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

CVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 128.257.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2016

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui décide de:

- Révoquer Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 114.190 en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2016.

Pour CVE Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016090047/18.

(160059125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Camca Lux Finance Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Camca Lux Finance Management Company

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016089998/11.

(160058734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Capital Financial Holdings Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.025.

Extrait rectificatif suite au dépôt L160057810

Le Conseil d'Administration décide de nommer, Monsieur Guy Arlette, au poste de Président du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Capital Financial Holdings Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016089999/14.

(160058405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Centre-Fermeture-Bâtiment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 9.171.

L'an deux mille seize, le onze mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1. Monsieur Alphonse NEIERTZ, gérant de sociétés, né à Nommern le 9 août 1942, demeurant à L-7374 Helmdange, 169, route de Luxembourg,

2. Madame Cécile CLEMES, sans état particulier, née à Helmdange, le 10 avril 1941, demeurant à L-7374 Helmdange, 169, route de Luxembourg,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Centre-Fermeture-Bâtiment», établie et ayant son siège social à L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B. 9171, constituée suivant acte sous seing privé du 1^{er} septembre 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 25 novembre 1970, numéro 196 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte sous seing privé du 21 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 14 décembre 2001, numéro 1105 (ci-après la «Société»).

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

- Qu'en qualité d'associés de la société «Centre-Fermeture-Bâtiment», ils déclarent et constatent en premier lieu que:

- le patronyme de l'associée Cécile CLEMES a été mal orthographié en les fichiers du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à savoir «CLEMENS» au lieu de «CLEMES»;

Que les associés ont à la suite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoquée et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Alphonse NEIERTZ, pré-qualifié (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. NEIERTZ, C. CLEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/5682. Reçu douze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen/ Mersch, le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016090001/57.

(160058436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Cheetah Resources, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.777.

—
Veuillez noter que l'adresse de l'associé unique, Uranium One Inc., se situe désormais au, 333 Bay Street, Suite 1200, Bay Adelaide Centre, Toronto, Ontario, M5H 2R2, Canada.

Luxembourg, le 07 avril 2016.
Pour avis sincère et conforme
Pour CHEETAH RESOURCES
Un mandataire

Référence de publication: 2016090002/13.
(160058731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

City Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 152.172.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2016.

Référence de publication: 2016090003/10.
(160058855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

BTC Investments 2014 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 193.084.

Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2015

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société, en date du 31 décembre 2015 que:

1. La société BLACK TORO CAPITAL PARTNERS S.à r.l., ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (B 186.375), a cédé 12.000 parts sociales de la société BTC Investments 2014 S.à r.l., société domiciliée à Luxembourg (Luxembourg), à la société Black Toro Capital Fund LP, une société de droit américain ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware (USA).

Luxembourg, le 31/12/2015.
Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2016089994/17.
(160058763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

BPA International S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 180.131.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 mars 2016

Le mandat de KPMG Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise agréé est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, le 7 avril 2016.
Pour BPA INTERNATIONAL S.C.A., SICAV-FIS
Un mandataire

Référence de publication: 2016089990/14.
(160058412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Belenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 155.859.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite

au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour Belenos S.A.

Référence de publication: 2016089985/23.

(160058438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Borny Partners 99 SC, Société Civile.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg E 5.880.

— STATUTS

1. Monsieur Michel Zingerlé-Blimer, né le 18 juin 1969 à Metz (Dépt.57--France), de nationalité française, demeurant professionnellement 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752),

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645, représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer,

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile particulière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit ce jour:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

Art. 2. La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination est Borny Partners 99 SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est établi à Rumelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Rumelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300 EUR (Trois Cents Euros), répartis en 100 (Cent) parts de 3 EUR (trois Euros) chacune et constitué par apport en numéraire.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 (Quatre-vingt-dix-neuf) parts à Monsieur Zingerlé-Blimer et 1 (Une) part à Dornstatt Group S.A., les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou deux (2) gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. En cas de pluralité de gérants, les deux co-gérants constituent un Conseil de gérance. Ces gérants, respectivement le gérant unique, sont révocables Ad Nutum à la majorité qualifiée des trois-quarts (75%) des voix des associés présents ou représentés. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 11. Le gérant unique, respectivement le Conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Envers les tiers, la Société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et uniquement sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, respectivement les co-gérants, ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,-EUR (Deux Cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes, Monsieur Zingerlé-Blimer et Dornstatt Group S.A. représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur M. Zingerlé-Blimer, précité, est nommé gérant,
2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645 est nommée co-gérant.
3. Le siège de la Société civile est établi 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752).
4. L'adresse postale de la société est: Borny Partners 99 SC - C/o Dornstatt Group S.A. - 2, rue Saint Sébastien - L-3752 Rumelange.

5. L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir de signature à la société Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication des décisions ci-dessus rappelées.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 02 avril 2016 à Rumelange, en trois exemplaires de trois pages chacun.

Michel Zingerlé-Blimer

Dornstatt Group S.A.

Référence de publication: 2016089977/106.

(160058559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

DWV Lux PS Mezz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.843.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

DWV Lux PS HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), with registered office at 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Sole Shareholder),

represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DWV Lux PS Mezz S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg, Belgium or the Netherlands or elsewhere.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

3.4. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates. For the avoidance of doubt, the Company may not carry on any activity that would fall within and be regulated by the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector from time to time.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles (the Shares).

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and, except as set out in these Articles, amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Except as otherwise provided in these Articles, each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. In the course of any given financial year, the Company may redeem any Shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder who sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if half of its members attending are Luxembourg residents, including at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that different classes of managers have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been appointed at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Meeting or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other provided that when the meeting is held by one of these means, it is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions**Art. 12. Powers, voting rights and form.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the Articles shall be decided by the sole shareholder in the manner provided in the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 13. Financial year and balance sheet.**

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including Capital Surplus and share issuance premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers and the sole shareholder within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be the sole shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder represented as stated above, declares to subscribe for all 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each for an aggregate subscription price of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros).

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

- (a) initially, set the number of managers of the Company at three (3);
- (b) appointment of:

- Shawn R. Singh, born on 23 April 1975, in Ottawa, Canada, professionally residing at 590 Madison Avenue, 9th Floor, New York 10022, United States of America, as class A manager of the Company, with immediate effect and for an indefinite period;

- Emmanuel Mougeolle, born on 3 July 1977, in Epinal, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class B manager of the Company, with immediate effect and for an indefinite period; and

- Choui Min Kon Kam King, born on 10 April 1978, in Mauritius, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class B manager of the Company, with immediate effect and for an indefinite period; and

- (c) set the registered office of the Company at 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand two hundred euros.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le seizième jour de mars,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

COMPARAIT

DWV Lux PS HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination DWV Lux PS Mezz S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg, Belgique, les Pays-Bas ou ailleurs.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique ou par la collecte de dépôts ou de fond remboursable du public. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, certificats, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital, tous en forme nominative.

3.4. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également

consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificats. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer une activité qui entre dans le champ d'application et qui est régulée par la loi bancaire du 5 avril 1989 relatif au secteur financier à tout moment.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (1 euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts (les Parts Sociales).

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf indication contraire des présents Statuts, et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l'associé unique à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. Au cours de tout exercice financier, la Société pourra racheter toute Parts Sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que ces réunions soient tenues au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B dans le cas où différentes catégories de gérants auraient été nommées. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que si des catégories de gérants ont été nommées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président de la réunion ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler à la condition que quand la réunion est tenue par l'un de ces moyens, la communication soit initiée depuis Luxembourg. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des Statuts devra être décidée par l'associé unique telle que définie par la Loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant l'Apport en Capitaux Propres et la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance et par l'associé unique dans les deux mois (2) suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune pour un montant total de souscription de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros).

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions:

(a) fixer le nombre initial de gérants de la Société à trois (3);

(b) nommer:

- Shawn R. Singh, née le 23 avril 1975, à Ottawa, Canada, ayant sa résidence professionnelle au 590 Madison Avenue, 9^{ème} étage, New York 10022, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

- Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977, à Epinal, France, ayant sa résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et

- Choui Min Kon Kam King, née le 10 avril 1978, à l'Île Maurice, ayant sa résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat pour une période indéterminée; et

(c) fixer le siège social de la Société au 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Frais

Le montant des dépenses coûts, rémunérations ou charges sous quelle que forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution est estimé à mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 mars 2016. Relation: DAC/2016/4266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082675/435.

(160050045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.230.058,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 194.548.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of March.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Azelis Holding S.A., a public limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194548 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, public notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of 21 January 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 810 dated 24 March 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Jacques Kessler, prenamed, dated 16 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is declared open at 11.20 a.m. with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, acting as chairperson (the Chairperson), who appoints Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange, as secretary, and Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Decision to change the registered office of the Company from 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 19, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of 1 March 2016.

3. Amendment of article 2.1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change of municipality with effect as of 1 March 2016.

4. Miscellaneous.

(ii) That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being represented at the present Meeting and the sole shareholder represented having declared that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and having waived its rights to the prior notice of the Meeting, no convening notice was necessary.

(iv) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to waive its right to prior notice of the current Meeting. The Meeting acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the Meeting and confirms that it considers the Meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Meeting within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to change the registered office of the Company from 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 19, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of 1 March 2016.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 2.1 of the Articles in order to reflect the above change and which shall read as follows with effect as of 1 March 2016:

“ 2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director, or as the case may be, the Board of Directors. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders.”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) de Azelis Holding S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194548 (la Société).

La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 21 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 810, daté du 24 mars 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Jacques Kessler, prénommé, daté du 16 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 11h20 sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (le Président), qui désigne Madame Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, comme secrétaire et comme scrutateur Madame Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Décision de transférer le siège social de la Société du 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 19, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2016.
3. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement de commune ci-dessus avec effet au 1^{er} mars 2016.
4. Divers.

(ii) Que l'actionnaire unique représenté, la procuration de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, dûment signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau sera annexée au présent --verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que la totalité du capital social est représentée à la présente Assemblée et l'actionnaire unique représenté ayant déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable, et ayant renoncé à son droit à une convocation préalable à l'Assemblée, il a pu être fait abstraction de la convocation d'usage.

(iv) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Puis après avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée. L'Assemblée reconnaît avoir été suffisamment informée de l'ordre du jour et considère l'Assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette Assemblée a été mise à la disposition de l'Assemblée dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social de la Société du 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 19, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2016.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article 2.1 des Statuts afin de refléter la modification ci-dessus, et qui aura la teneur suivante avec effet au 1^{er} mars 2016:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires.»

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082454/134.

(160049463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Merak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.091.

Le Bilan au 31.12.215 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016090259/10.

(160058645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Protelindo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.262.

Le bilan de la société au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016090314/12.

(160058652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

OCM Tuna Top Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2016.

Référence de publication: 2016090305/10.

(160058831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Lux & Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.380.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 4 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 4 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour Lux & Lux S.A.

Référence de publication: 2016090234/20.

(160058527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Imove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1613 Luxembourg, 17, rue J.F. Gangler.

R.C.S. Luxembourg B 176.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091392/9.

(160060368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.
